

*Déclarations de ministres*

En quoi a-t-elle changé? En ceci que nous ne pouvons plus nous payer le luxe, comme dans les années 1960 et 1970, de nous rendre à l'étranger pour choisir des contingents de réfugiés d'une façon ordonnée et raisonnable. La situation a changé au début des années 1980 et les réfugiés se rendent maintenant chez nous pour présenter leurs demandes sans attendre que des agents d'immigration les rencontrent dans les camps. C'est pourquoi le gouvernement précédent a chargé le rabbin Gunther Plaut de recommander un système qui évoluerait avec les circonstances et qui s'adapterait au nouveau phénomène. Nous ne voulions pas d'un système qui continuait d'être en retard d'une époque mais d'un système efficace qui réponde aux besoins de notre temps.

Nous n'aurions pas permis qu'on laisse dormir pendant trois ans sans rien faire le rapport Plaut et ses recommandations, le rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et les rapports d'innombrables organisations non gouvernementales et groupements religieux du pays. Le gouvernement a préféré se lancer dans des exercices de relations publiques et faire appel à l'opinion publique plutôt que de s'attaquer sérieusement à la réforme de la politique et de son application. C'est l'aspect de la situation qui est si inquiétant. Ce n'est pas seulement l'été dernier que le gouvernement a découvert que le système d'examen des demandes du statut de réfugié posait des problèmes. Ces problèmes se multiplient depuis 1984, car le système en place ne nous permet pas de réagir de manière à la fois équitable et rapide.

Par conséquent, notre parti a préconisé de séparer ce système en quatre grandes étapes. Il y aurait une enquête à la frontière suivie d'une audience orale, et peut-être un examen du dossier, mais si cet examen était refusé, il serait alors possible au demandeur de se pourvoir en appel devant la Cour fédérale. Nous cherchons à créer un système qui nous permettrait d'examiner tous les cas qui se présentent à nos frontières au lieu de laisser les Canadiens sombrer dans l'hystérie et réagir de façon à compromettre nos traditions et nos obligations internationales.

Le gouvernement ne peut pas se contredire. Il ne saurait être davantage restrictif et régressif d'une part, et, de l'autre, espérer respecter ses obligations internationales en vertu de la Convention de Genève. Le gouvernement prétend que certains députés de l'opposition ne voient pas d'inconvénient aux abus. Or cela fait presque deux ans que nous réclamons qu'il soit mis un terme à ces abus. Et pourquoi? Si nous tenons à préserver la légitimité des réfugiés authentiques et à sauvegarder l'intégrité du système et le respect qu'il inspire, alors nous devons mettre un terme à de tels abus. Nous devons empêcher que l'on présente des demandes frauduleuses du statut de réfugié.

Mais le plus important, c'est que depuis deux ans, nous réclamons que le gouvernement intervienne pour démanteler les réseaux en pleine expansion de conseillers illégaux en matière d'immigration et de passeurs qui s'adonnent au trafic de vies humaines et font des profits immenses et immoraux. Des groupes communautaires ont fourni les noms de consultants qui font affaires à Toronto, mais qu'est-il arrivé? A l'heure actuelle, ces individus ont pignon sur rue et vaquent à leurs affaires comme d'habitude. La Gendarmerie royale a bien effectué des descentes chez certains d'entre eux, mais sans imposer la loi dans toute sa rigueur. Elle n'a obtenu aucune

ordonnance de ne pas faire et ces individus ne seront pas tenus de comparaître devant un tribunal avant peut-être quelques années. Dans l'intervalle, ils continuent à s'occuper des immigrants dans le monde entier. A ce moment-là, à la Chambre des communes, au comité et durant la période des questions, nous voulions certes mettre le holà aux abus.

Nous avons examiné le nouveau projet de loi présenté par le ministre et nous sommes disposés à étudier les choix que le gouvernement offre dans le projet de loi C-84. Par exemple, l'imposition de pénalités plus élevées aux soi-disant consultants ou fraudeurs ne pose aucun problème à mon parti. Si on peut prouver que des escrocs continuent à manigancer, ces individus méritent alors de subir la sanction de la loi dans toute sa rigueur, et ils se rendront compte de notre fermeté.

Une disposition imposant des restrictions aux diverses sociétés de transport, les obligeant à scruter de plus près les documents des voyageurs pourrait être modifiée à la suite d'un débat parlementaire. Toutefois, nous ne pouvons pas nous montrer inflexibles au point de prétendre que quiconque est dépourvu de documents est automatiquement un tricheur. Tous les parlementaires connaissent dans leur propre circonscription des gens qui se sont enfui de leur pays sans avoir pu se présenter aux consulats et ambassades de crainte d'être persécutés et épiés par la police secrète. Le Chili en est un parfait exemple.

Bien que nous n'approuvions pas les documents falsifiés ou fallacieux, nous ne sommes pas disposés à dire catégoriquement que quiconque arrive sans document est forcément un tricheur. Ce serait nier l'existence de réfugiés légitimes dont l'existence est en danger et qui s'enfuient à cause de pressions politiques, religieuses ou autres. Tel est le monde bouleversé où vit le réfugié. Tout projet de loi que nous proposons doit tenir compte de ce fait et non des sondages d'opinion qui révèlent que la popularité du gouvernement ne dépasse pas 23 p. 100.

• (1150)

Les Canadiens veulent désespérément que le gouvernement comprenne la situation cette fois-ci. Il faut améliorer le système pour obtenir la confiance des Canadiens. Voilà pourquoi j'ai recommandé au leader du gouvernement à la Chambre de faire subir au projet de loi un examen parlementaire, afin que dans six mois d'ici nous n'ayons pas à remédier à des échappatoires manifestes. Nous voulons éviter des contestations judiciaires de certaines dispositions du projet de loi en vertu de la Charte. Le système serait alors encore plus désorganisé qu'il ne l'est actuellement. Dans de telles circonstances, la confiance des Canadiens est minée.

Les Canadiens n'ont pas fait preuve d'étroitesse d'esprit ou de racisme au cours des quelques dernières semaines. Leur impatience grandit face à un gouvernement qui n'a pas su trouver le moyen de venir en aide aux réfugiés authentiques. Après tout, ce n'est que grâce à l'appui et à la confiance des Canadiens que le Canada a été en mesure d'accueillir, au cours des 15 à 20 ans qui ont précédé l'entrée en fonction du gouvernement actuel, des groupes spéciaux de réfugiés et d'immigrants. Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, nous avons établi environ 106 000 réfugiés de la mer d'origine vietnamienne. Ils ont été accueillis et intégrés dans nos collectivités et ce sont aujourd'hui des citoyens canadiens loyaux et fiers.